



Bulletin d'adhésion 2019 / 2020 - 2 cours d'essai gratuits

A rendre au plus tard le 4 octobre

(aux professeurs, par mail, ou dans la boîte au lettres à la mairie de Belleville)

Renseignements : JUDOKAS

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____	Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____
Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____	Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Renseignements : RESPONSABLE

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Mail (obligatoire): _____

Tél : _____ un deuxième N° tél si urgence : _____

FAIT à : _____ Le : _____	Signature précédée de la mention « lu et approuvé » (Règlement à lire AU DOS)	Si REFUS du droit à l'image, le préciser :
------------------------------	---	--

TARIFS - Entourer le(s) cours souhaité(s), le club remplira la colonne Tarif à droite, Merci

ECOLE DE JUDO	Nés en 2014 – 2015	1 cours / semaine	___ x 159 €
COURS DE JUDO	Nés en 2013 jusqu'aux adultes	1 à 3 cours / semaine	___ x 189 €
TAÏSO / JUDO	Nés en 2007 et avant	1 cours au choix / semaine	___ x 144 €
TAÏSO / JUDO	Nés en 2007 et avant	1 Taïso + 1 Judo / semaine	___ x 189 €
TAÏSO / JUDO	Nés en 2007 et avant	1 Taïso + 2 Judo / semaine	___ x 219 €
	Passeport JUDO à partir de 8 ans (2011)		___ x 8 €
	Ecusson à coudre (facultatif)		___ x 5 €
	Réduction 2ème judoka dans la famille		___ x -15 €
	Réduction 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Judoka dans la famille		___ x -20 €
	Réduction carte PASS'REGION (Etudiants/Lycéens) N° Carte : _____ (Sous réserve du maintien de l'aide de la Région)		___ x -30 €

COUT TOTAL de la COTISATION à REGLER :

€

Par chèque (jusqu'à 3 chèques - encaissés les 20 sept, 20 Oct et 20 Nov) - En Espèces - En Chèques Vacances

Règlement d'adhésion du JUDO CLUB BELLEVILLOIS

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

En signant le présent bulletin d'adhésion, le père, la mère ou le tuteur légal autorise les judokas mineurs à adhérer au Judo Club Bellevillois pour toutes les activités organisées par le club et à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les activités officielles, amicales ou de loisir au cours de la saison. Les responsables sont également autorisés à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

DROIT A L'IMAGE :

Le père, la mère, le tuteur légal ou le judoka majeur accepte que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de sa participation ou celle de son enfant aux manifestations soient publiées et diffusées dans la presse écrite, le site internet du club et autres supports d'information sans avoir le droit à une compensation.

REGLEMENT :

Le règlement de la cotisation peut être fractionné en 2 ou 3 mensualités. En cas de chèque sans provision, le club se réserve le droit de demander le remboursement des frais bancaires.

L'INSCRIPTION EST VALIDÉE AU 3^{ème} COURS ET AUCUN REMBOURSEMENT NE SE FERA ULTERIEUREMENT.

PASSEPORT :

Même si le judoka n'a pas de passeport, il pense à conserver ses timbres de licences d'une année sur l'autre pour participer à certaines compétitions.

DIVERS :

En signant le présent bulletin d'adhésion, le père, la mère, le tuteur légal ou le judoka majeur reconnaît avoir :

- pris connaissance de la charte du club (sur le tableau d'affichage ou le site internet du club) et des statuts (consultables au siège de l'association),
- pris connaissance de l'étendue des garanties d'assurance et/ou d'assistance proposées ; passé la visite médicale OBLIGATOIRE autorisant le judoka à pratiquer le JUDO EN COMPETITION (ou pour les certificats valable 3 ans : remplis l'ATTESTATION QS sport après avoir répondu aux questions du document QS-SPORT cerfa_15699)
- donné son accord pour la licence à la FFJDA incluse dans le tarif, et l'inscription au Judo Club Bellevillois.

RE-INSCRIPTION :

Les judokas déjà adhérents sur l'année en cours sont prioritaires pour les inscriptions de la saison suivante à condition qu'ils remplissent un dossier avant le 31 août.

Passé ce délai, ils peuvent être sur liste d'attente.